

**AFFAIRE N° 50**

**MODIFICATION DE L'EFFECTIF DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**DEDOUBLEMENT DE LA COMMISSION CULTURE ET SPORTS**

**DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN REMPLACEMENT  
DE MONSIEUR JACQUES LACOUTURE AU SEIN DE LA COMMISSION  
DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

**Rapporteur : Gabrielle FONTAINE.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 15 avril 1989, vous avez procédé à la création de douze Commissions Communales, et à la désignation de leurs membres respectifs -fixation de l'effectif à huit membres, dont un du groupe de l'opposition municipale-.

Par délibération en date du 24 juin 1989 (affaire n° 1), vous avez procédé, par ailleurs, à la création d'une treizième Commission Communale chargée des secteurs du transport et de la circulation, et à la désignation de ses membres.

Afin d'améliorer le fonctionnement et d'optimiser l'efficacité des différentes Commissions Communales, je vous demande :

- \* d'en réduire le nombre de membres à six par Commission ;
- \* de procéder au dédoublement de la Commission Culture et Sports, en Commission Culture et Commission Sports.

En cas d'accord, je vous demande de procéder à la désignation des membres des différentes Commissions Communales.

Je vous demande également de désigner un membre du Conseil Municipal pour siéger à la Commission de Révision du Plan d'Occupation des Sols, en remplacement de Monsieur Jacques LACOUTURE, Conseiller Municipal décédé le 17 mai dernier.

LE MAIRE : En fait, il s'agit ici de rationaliser le travail des Commissions. Le nombre des membres par Commission sera réduit à six, dont un membre de l'opposition.

Nous souhaitons que les Commissions se réunissent lorsque cela est nécessaire. Il n'est plus question de convoquer systématiquement les Commissions comme cela se faisait jusqu'à présent.

Mme FONTAINE G. : Par ailleurs, un Conseiller Municipal ne pourra faire partie que d'une seule Commission, parce que nous nous sommes rendus compte que la précédente composition était trop lourde.

M. LECHAT M. : C'est valable également pour les membres de l'opposition ?

LE MAIRE : Non.

M. LECHAT M. : En ce qui concerne le dédoublement de la Commission Culture et Sports, je souhaiterais continuer à siéger dans les deux Commissions.

LE MAIRE : Entendu. Y a-t-il d'autres changements ?

M. LECHAT M. : Nos Collègues sont absents. Mais, nous pouvons faire des propositions, si vous le voulez.

LE MAIRE : Non.

Mme FONTAINE G. : En ce qui concerne la désignation d'un Conseiller Municipal en remplacement de Monsieur Jacques LACOUTURE au sein de la Commission de Révision du Plan d'Occupation des Sols, nous proposons la candidature de Monsieur René LAI-HONG-TING.

LE MAIRE : Y a-t-il des objections ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE  
(réduction du nombre de membres des Commissions à six,  
dédoublement de la Commission Culture et Sports).





Adjoint Coordonnateur  
- Michel CHAN-LIAT -  
(suite)

\* Commission Travaux et Appels d'Offres

- . Vice-Président Jules RAUX
- . Membres Sudel FUMA  
Ismaël MOULLAN  
Brice PAUVREZE  
Nicolas MOUTOUSSAMY

\* Commission Urbanisme

- . Vice-Président Mickaël NATIVEL
- . Membres Alain ARMAND  
Hervé MAGAMOOTOO  
Serge CAZANOVE  
François CAILLE

Adjoint Coordonnateur  
- Gabriel ARMOUDOM -

\* Commission Coopération

- . Vice-Président Dominique RIVIERE
- . Membres Patrick VERGUIN  
Jean-Claude SAUTRON  
Georges BOISSIER  
Eric BOYER

\* Commission Economie

- . Vice-Président Ismaël MOULLAN
- . Membres Jules RAUX  
Patrick VERGUIN  
Michel TAMAYA  
Mario LECHAT

